

Journal de la Danse

BULLETIN MENSUEL

de l'Académie Internationale

des

AUTEURS, PROFESSEURS & MAITRES DE DANSE

TENUE & MAINTIEN

SIÈGE SOCIAL : 39, Boulevard de Strasbourg, à PARIS

E. GIRAUDET, Président.

RÉDACTEUR EN CHEF

SOMMAIRE

Lettres aux confrères ;
 Dépôt des Statuts à la Préfecture
 de police et Récépissé ;
 Encyclopédie de la Danse (Tome III) ;
 La Gymnastique Danse ;
 Critique des Sports ;
 Statuts. Avantages des Sociétaires ;
 Réduction sur les Chemins de fer
 pour les Elèves et les Professeurs ;

Inutilité de l'Unification des Danses ;
 Liste des Membres Fondateurs de
 la Société ;
 Statistique de la Danse, par
 E. Giraudet, d'après le livre de
 M. Louis Brun, de Lausanne ;
 Congrès de Londres avec la liste
 des Journaux qui ont donné le
 compte-rendu.

AVIS AUX SOCIÉTAIRES

A partir de ce jour le BULLETIN, que nous présentons à nos Sociétaires. sera l'organe social. Il paraîtra tous les mois, il traitera de la Danse, du Protocole ; il publiera les nouvelles concernant la Chorégraphie ; les Leçons et Cours, etc., sous la direction de M. E. Giraudet.

POUR L'ABONNEMENT, voir page



A MM. nos Confrères

MONSIEUR ET CHER CONFRERE,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Académie Internationale des auteurs, maîtres et professeurs de danse, bon ton, gymnastique-danse de salon, tenue et belles manières, que nous avons fondée est officiellement reconnue par l'insertion au *Journal officiel* en date du 11 septembre 1901, n° 246, p. 5879.

Sa marche depuis cette époque ne peut manquer de se maintenir constamment dans la voie du succès et la conduire à un incessant développement.

Aussi considérant que vous auriez grand intérêt à faire partie de cette association professionnelle, vous trouverez ci-inclus divers documents dont la lecture vous édifiera.

Nous ne doutons pas qu'après en avoir pris connaissance, vous ne soyez décidé à être des nôtres. Nous voulons arriver à avoir un nom digne du professorat, un titre officiel, être quelqu'un en faisant quelque chose.

Nos pères dirigeaient la danse et le protocole mondain, pourquoi ne prendrions-nous pas leur place ?

Il faut que notre loi en préparation, qui sera proposée au parlement par nos députés, chasse les incomplets et que les charlatans du professorat disparaissent et soient relégués à leur place, dans le sixième dessous de l'enseignement de la danse, de la tenue et du maintien.

Notre idéal et notre but social est celui-ci :

« Nul ici bas ne doit enseigner la danse, les usages

« et coutumes sans y être autorisé par un examen de
« compétence passé devant le comité des maîtres re-
« connus par l'Etat, seul et unique moyen, je crois, de
« ne pas tromper la confiance des familles et institu-
« tions, lesquelles seront sûres désormais d'avoir des
« professeurs dignes de ce nom, pour leurs enfants et
« élèves. »

Tous ceux reconnus compétents et dignes d'enseigner, formeront une liste dans chaque Etat et chaque ville, les journaux les publieront en manchette dans le genre des colonnes de théâtre.

Avec ce moyen, il n'y aura plus besoin de frais de réclame, d'affiches, timbres, prospectus, etc., voilà le rêve que nous visions et voilà de quoi se plaignent tous les professeurs de danse qui n'ont pas répondu à notre appel et qui ne cessent de faire une guerre à outrance à ceux qui veulent défendre leurs intérêts.

Si tous les professeurs avaient répondu à notre appel en 1901, les rapports entre eux seraient moins tendus et ils réaliseraient quelques milliers de francs par an d'économie.

Chaque maître resterait dans son quartier, les élèves seuls auraient eu le droit de choisir leur cours de danse dans la liste.

Nous avons fait trois appels pour le bien de notre académie qui marche à ravir.

Comme ses succès vont toujours en grandissant, nous faisons un dernier appel aux professeurs qui jusqu'alors n'ont pas jugé à propos de nous suivre dans la voie du progrès.

Les familles, écoles et institutions de tous les pays seront informées des noms des maîtres acceptés par l'Académie. Elles n'auront donc qu'à se louer de cette

dernière de leur avoir signalé les maîtres honorables et aptes à bien compléter l'éducation de leurs enfants.

Pour nos membres seulement nous nous porterons garants de leur savoir et de leur honorabilité.

Tous les autres professeurs de danse qui enseigneront indépendamment de nos listes ne seront pas reconnus par nous, et n'auront par conséquent pas de diplôme qui prouvera leur talent dans l'étude chorégraphique et protocolaire

Nous laisserons aux familles et institutions susceptibles d'avoir un professeur le choix entre ceux-là et les nôtres.

Les familles savent qu'il faut considérer notre art comme la première branche de l'éducation dont l'hygiène, la grâce et l'élégance sont le complément indispensable.

Nous leur dirons qu'il leur faut des maîtres qui apportent leur concours avec des qualités et garanties nécessaires pour le triomphe de Terpsichore, du bon ton et pour parfaire l'éducation des enfants à eux confiés.

Les Congrès où nous avons eu l'honneur de représenter la France ont reconnu notre Société comme étant la plus connue et la première du monde et celle dont les journaux ont consacré notre réputation, nous ouvrant largement leurs colonnes et en nous prêtant le plus gracieux concours.

Espérant, cher confrère, que vous vous intéresserez à ce programme des Auteurs, Maîtres et Professeurs de danse, nous vous adressons tous nos meilleurs sentiments confraternels.

E. GIRAUDET.

N. B. — Les communications des confrères seront

les bienvenues et seront insérées si elles sont fondées dans un but intéressant la société.

Demandes d'Autorisation

Voici pour la 2^e fois la publication de la demande pour bien convaincre ceux qui douteraient encore de notre existence officielle. Ayant apporté quelques modifications dans notre règlement, et pour nous conformer à l'article 23 de nos statuts, nous nous mettons en règle vis-à-vis des lois qui nous régissent.

Paris, le 25 juin 1901.

A Monsieur le Préfet de police.

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de fonder une société dont le titre sera :

Académie Internationale des auteurs, maîtres et professeurs de danse, tenue, maintien et Gymnastique-danse de salon.

Elle aura son siège chez moi, Eugène Giraudet, 39, boulevard de Strasbourg, Paris.

Son but est philanthropique et est destiné à établir un lien de bonne confraternité professionnelle entre tous les chorégraphes du monde, de transformer nos écoles de danse en cours d'éducation et d'hygiène par l'enseignement de la gymnastique-danse, des belles manières, de la chorégraphie et des cours et conférences sur les usages et coutumes dans toutes les circonstances de la vie.

Nos statuts, la liste des premiers adhérents, nos diplômes, cartes et insignes, accompagnent la présente demande.

Ils prouvent assez que nous ne poursuivons aucun intérêt, ni matériel, ni politique. Toutes nos fonctions seront purement honorifiques, et les discussions religieuses ou politiques, seront rigoureusement bannies de nos réunions.

Mes vingt-cinq années de professorat, et la place que je me suis faite dans la chorégraphie moderne, me font espérer, Monsieur le Préfet de police, que ma demande sera l'objet d'une décision favorable.

En attendant, recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments dévoués.

E. GIRAUDET.

Auteur et maître chorégraphe.

39, boulevard de Strasbourg, Paris.

ACCUSÉ DE RECEPTION

A la date du 12 juillet 1901, M. Giraudet, demeurant, 39, boulevard de Strasbourg, Paris, s'est présenté à la Préfecture de police, et a effectué la déclaration de constitution d'une association amicale portant la dénomination d'Académie Internationale des auteurs, maîtres et professeurs de danse, de bon ton et gymnastique-danse de salon, dont le siège est fixé :

39, boulevard de Strasbourg, à Paris.

Il a déposé à l'appui de cette déclaration, deux exemplaires des statuts de la nouvelle association qui ont été acceptés.

Pour le Préfet de police et le Directeur du cabinet,

Par autorisation :

Le Chef du 2^e bureau :

(illisible.)

N. B. — Le préfet informe M. Giraudet qu'il doit,

dans le courant du mois de septembre 1901, faire connaître aux intéressés et maîtres de danse du monde que la dite société est officiellement fondée et reconnue par une déclaration et insertion au *Journal officiel* du gouvernement de la République Française laquelle a paru dans le n° 246 du 11 septembre 1901, page 5879.



La Gymnastique-Danse

Ainsi que le BUT en est clairement défini dans la demande à M. le Préfet de police, cette société est appelée à être le lien professionnel qui doit unir les principaux chorégraphes du monde entier.

De cette union, ne peuvent que résulter une force, une influence salutaire.

Cette influence, cette force, comme l'indiquent plus loin les statuts, seront toujours mises au service de l'éducation, de la politesse, de l'hygiène, tandis que l'étude du bon ton et des belles manières formera l'éducation et la bienséance. La GYMNASTIQUE-DANSE concourra efficacement à l'hygiène.

Cette gymnastique-danse est un exercice d'ensemble ou séparément, elle s'exécute en cadence et en musique (après une correcte exécution préparatoire). Elle comprend des combinaisons nouvelles de M. Giraudet, pour le bien du corps et des organes qui le composent, les mouvements élémentaires, les exercices complémentaires de gymnastique, le jeu et le fonctionnement de tous les muscles, de toutes les articulations en tous sens et sous toutes les formes.

Ces divers éléments vous donnent une idée générale sur ce nouveau sport.

Tous ces mouvements sont combinés sans brusquerie avec des pas de danse correspondant exactement aux mesures de musique.

Cette méthode inédite, est destinée au développement des enfants et des jeunes gens, elle est l'œuvre du professeur Giraudet qui doit la faire paraître dans ce journal.

Cet exercice agit d'autant plus sur la santé de ceux qui s'y adonnent, qu'il leur apparaît plutôt comme un attrayant plaisir que comme un exercice hygiénique.

Ce mode d'enseignement permet d'attirer au sport de la gymnastique et de la danse les tempéraments les plus rebelles.

La gymnastique-danse met simultanément en jeu les pieds, les jambes, les bras, la tête, le corps et toutes les articulations, ainsi que tous les muscles qui fonctionnent à merveille, pour le bien de la santé. Elle s'exécute sans accessoires.

La danse, tout le monde le sait, exerce une action directe sur tous les muscles, ces exercices vivifient les faibles, forment les maladroits et complètent l'éducation physique de tous.

Quant aux cours complémentaires d'éducation, ils apprendront à chacun les devoirs qui leur incombent, la manière de se conduire et de se tenir dans les différentes classes sociales.

Nous voulons, une fois unis, inculquer aux élèves le goût du bon, du beau et du bien, et les mettre en garde contre tout ce qui est mal.

Nous leur apprendrons à honorer, à respecter et à être indulgent, tout en prêchant et en tâchant de sortir les jeunes gens des SALLES DE JEU, spectacles et CABARETS peu propres à leur âge et à leur développement physique et moral.

Bien les mettre en garde contre ces vils instincts qui préparent à leur faire reléguer la galanterie, le travail et les siens.

Ces divers buts sont poursuivis avec l'espoir de voir les jeunes gens des générations nouvelles, agiles, bien portants et bien élevés.

CRITIQUE DES SPORTS

De nombreuses constatations ont prouvé que tous les exercices avec agrès ou accessoires quelconques fortifient des parties du corps, des jambes ou des bras au détriment des autres parties.

Prenez comme exemple un gymnasiarque qui a de gros biceps et pas de forces dans les jambes, qui deviennent effilées; l'escrime pratiquée d'une seule main, donne un fort bras et une forte jambe d'un côté en affaiblissant l'autre côté.

Les muscles et les articulations formant notre construction, doivent donc s'exercer sur toutes les formes et faces par des pliés, des rotations et tensions dans toutes les directions et positions que le corps ou les

muscles peuvent prendre ; c'est ce que l'on trouve dans la gymnastique-danse et la danse elle-même.

Je ne critique aucun sport, mais je constate et mets d'accord avec les médecins et l'anatomie. Faire du sport par ses propres moyens et ressources, sans le secours d'aucun accessoire, voilà l'idéal de l'hygiène qui rendra souples, gracieux et bien portants tous ceux qui suivront cette méthode qu'on appelle la gymnastique-danse.

Avec ce sport *bon à retenir*, les rebelles à la danse l'apprendront par le secours de la gymnastique, ceux qui sont rebelles à la gymnastique, l'apprendront par l'intermédiaire de la danse.

Le Comité,

Président,

E. GIRAUDET

NOËL, Secrétaire.

LAURENCE, Secrétaire-adjoint.

Vice-Président,

TEULIÈRE.

LETOURNEL, Trésorier.



STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Les cotisations et le produit des diplômes sont acquis à la Société.

Le président fera les avances de fonds nécessaires pour tous les besoins de la Société.

Il sera remboursé au fur et à mesure des rentrées des cotisations et versements des sociétaires.

ART. 2. — Les cotisations se paient d'avance, du 1^{er} au 31 janvier de chaque année par mandat ou bon de poste.

ART. 3. — Les sociétaires sont inscrits toute l'année, mais leur cotisation expire à la fin de l'année de leur inscription.

ART. 4. — Après le 31 janvier, les membres qui n'auront pas payé, sont rayés de droit.

ART. 5. — Les fonds seront employés, sous la surveillance et sous la responsabilité du Président, comme suit :

1° A expédier à tous les sociétaires les journaux parlant de la Société, et les danses nouvelles avec musique et théorie, et tous les RENSEIGNEMENTS qu'ils pourraient demander par écrit sur les usages, les danses nouvelles ou anciennes, etc.

2° Aux frais de correspondance et circulaires ayant pour but de les tenir au courant des nouvelles professionnelles et des événements survenus dans le courant de l'année.

3° Frais de bureau, comptabilité et imprimés tels que : papier à lettres, enveloppes, timbres d'affranchissement, bandes, convocations, diplômes, cartes et insignes de sociétaire, statuts et règlement, compte rendus des réunions du comité, des réunions générales, publication des documents intéressant la Société et la « danse » dans les journaux parisiens désignés par le comité ou le président, frais de déplacement pour les Congrès de la danse en tous pays, traduction des lettres et danses étrangères, frais du copiste pour la rédaction du compte rendu dans tous les journaux. Le journal, bulletin social publiera les noms et adresses des membres avec notes biographiques, et sera envoyé à tous les sociétaires. Les danses nouvelles avec théorie, pourront être insérées dans le journal aux frais des auteurs. Ces articles coûtent à la Société 3 francs la page, tous frais compris.

Avantages des Sociétaires.

Les sociétaires ont droit à 4 bulletins par an.

En plus de ce qui est précité, nous informons que nos premiers sociétaires 1901-1905 ont déjà reçu gra-

tuitement plus de 150 morceaux de musique différents, soit envoyés directement par la Société ou par son intermédiaire, par les éditeurs qui sont en relations avec M. Giraudet.

Les belles danses nouvelles de nos camarades, et acceptées par le comité, seront toujours présentées aux Congrès par le délégué français, comme l'ont déjà été le Pas de trois, la Rousse-Kaya, Pas de six, Moulinet du Pas de quatre, Palineurs Finlandais, Valse Viennoise, Pas d'Espagne, Pas de la Duchesse, Letournelle, Flirt-Danse, Charmeuse Sévrienne, Quadrille des danseurs Parisiens, Pavane-Mondaine, Gavotte Stéphanie, Menuet de la Cour, Cordienne, etc.

4° Le restant des fonds sera employé, si le comité le juge nécessaire, à aider ceux de nos collègues frappés par le malheur.

En cas de décès, des secours pourront être alloués aux veuves et aux enfants.

ART. 6. — La caisse devra toujours contenir une réserve proportionnée aux dépenses prévues et aux déboursés éventuels.

ART. 7. — La cotisation de la première année est de 30 francs pour tous, et 10 francs pour les années suivantes, donnant droit à l'insigne, à la carte de sociétaire et au diplôme de l'Académie.

Ce diplôme serait facultatif aux maîtres et auteurs établis depuis plus de dix ans, attendu que l'insigne et la carte de sociétaire sont des titres suffisants, il devient très utile et peut être considéré comme une garantie pour le public, et une consécration de talent chorégraphique pour le titulaire.

Ce diplôme ne sera néanmoins délivré qu'après examen passé devant le comité, du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.

Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, le Vice-Président ou le Président ont seuls qualité et pleins pouvoirs pour les examens.

Les autres professeurs qui se feront inscrire à la Société sans passer d'examen, paieront 30 francs la première année et 10 francs les suivantes, n'auront que le titre de membre honoraire sur leur carte et diplôme.

ART. 8. — CHEMINS DE FER

Les élèves qui désirent suivre les leçons professionnelles de l'Académie pour l'obtention du certificat et du diplôme pour aptitude supérieure à l'enseignement de la danse et des belles manières, pourront, sur leur demande, obtenir une réduction de prix sur les chemins de fer de toutes les Compagnies.

Ci-inclus le canevas que possèdent déjà plusieurs élèves. (sous réserves.)

Paris, le

J'ai l'honneur d'informer la Compagnie des chemins de fer de
M. que

habitant

, suivant des études dans mon cours et mon établissement, 39, boulevard de Strasbourg, Paris demande la réduction sur le prix des abonnements, consentie par la Compagnie aux étudiants des facultés et aux élèves des lycées et institutions.

(Légalisation de la signature)

ART. 9. — Tous les fonds resteront sous la garantie du Directeur-Président qui en est responsable.

ART. 10. — Pour faire partie de la Société, il faut être majeur et jouir de ses droits civils et politiques.

Les mineurs ne peuvent en faire partie sans suivre les cours et leçons de l'Académie, et avec l'assentiment de leurs parents ou tuteurs.

ART. 11. — Les sociétaires actifs et honoraires qui manqueront aux devoirs de défense sociale ou qui porteront atteinte à l'honneur de notre association ou des membres du bureau, correspondants ou confrères, sans motifs plausibles, soit par des écrits ou

des paroles, seront rayés d'autorité, et perdront immédiatement leurs droits aux avantages de la Société et n'auront plus droit de se servir de leurs titres, diplômes, etc., sous peine de poursuite devant les tribunaux.

ART. 12. — Chaque année, dans tous les Etats, il sera nommé par le comité, un ou plusieurs consuls, correspondants ou ambassadeurs chorégraphes, membres de la Société des maîtres de danse.

ART. 13. — Le bureau se réunira chaque fois que le Président le jugera nécessaire.

Celui-ci est élu pour dix ans par correspondance ou réunion générale.

Les membres du bureau sortants sont rééligibles.

En cas de démission ou de décès d'un membre du bureau, le Comité nommera son remplaçant dans le mois en cours.

ART. 14. — Les sociétaires auteurs d'une nouvelle danse inédite, devront en envoyer un exemplaire pour chaque membre du bureau, au siège social, 39 boulevard de Strasbourg, Paris, lesquels examineront ces œuvres, et décideront s'il y a lieu d'en expédier un exemplaire à chaque sociétaire, soit aux frais de l'auteur ou aux frais de la Société.

Ces expéditions seront toujours subordonnées non seulement aux décisions du bureau, mais aussi aux ressources de la caisse.

Toutefois, les auteurs de nouvelles danses pourront toujours, par l'intermédiaire de la Société, offrir gracieusement à chaque adhérent un exemplaire.

ART. 15. — Les Secrétaires sont chargés de faire parvenir ces exemplaires aux adhérents, ils rédigeront les procès-verbaux des séances du Comité, ils correspondront en permanence avec tous les membres par lettre ou par l'intermédiaire du journal.

Ce sont eux qui font les convocations, les envois et toutes les écritures de la Société.

ART. 16. — La comptabilité devra toujours être à jour, arrêtée et signée chaque année par les membres du bureau.

Elle sera constamment à la disposition de tous les membres.

ART. 17. — Ce bulletin, journal de la Société insérera toutes les nouvelles capables d'intéresser les sociétaires, et des articles de M. Giraudet sur toutes les questions professionnelles de danse, bon ton, etc. Il ouvrira ses colonnes aux idées utiles que les sociétaires jugeront bon d'adresser au Président.

ART. 18. — Le Président fera connaître à l'autorité compétente (Préfecture de police) tous les changements survenus dans la composition du bureau, et chaque année il lui adressera un compte rendu sur la situation morale et financière de la Société.

ART. 19. — Les discussions politiques et religieuses sont interdites dans les réunions.

ART. 20. — Nul ne peut assister aux réunions s'il n'a été reçu membre dans la forme prévue par les statuts.

ART. 21. — La Société devra se pourvoir d'une autorisation spéciale pour chaque fête, congrès, concours des maîtres et des élèves, etc., organisés par ses soins et auxquels seraient admises d'autres personnes que les membres actifs ou honoraires.

ART. 22. — Nul ne peut être élu membre du bureau s'il n'est auteur et professeur de danse, tenue et maintien, majeur, et s'il ne jouit pas de ses droits civils, civiques et politiques.

ART. 23. — En cas de modification des statuts, la Société devra demander de nouveau à la Préfecture de police l'autorisation prescrite par l'article 291 du Code pénal.

ART. 24. — Le Président ou un membre du bureau sera délégué pour assister à tous les congrès de la

danse et du maintien en France et à l'étranger et aux frais de la Société.

ART. 25. — Les dons en espèces ne seront acceptés que pour subvenir aux collègues ou à leurs familles dans la peine, pour une fête, organiser un congrès, ou pour combler le vide de la caisse sociale, on ne pourra s'en servir pour aucun autre cas social.

ART. 26. — En cas de dissolution, la liquidation s'effectuera suivant les règles du droit commun.

ART. 27. — Tous les maîtres seront les bienvenus chez nous s'ils justifient de leur savoir.

ART. 28. — Nous n'avons pas d'ennemis en ce qui concerne l'art de servir la danse et les belles manières.

Terpsichore, déesse de la danse, n'a ni pays, ni opinion, ni religion et appartient à tout le monde.

Les meilleurs et les plus grands maîtres sont ceux qui se dévouent le plus pour son extension et son introduction dans toutes les classes sociales et institutions de tous genres.

ART. 29. — Les professeurs qui appartiennent à d'autres associations, pourront également faire partie de la nôtre.

A la réunion du Comité du 12 février 1905, les nouveaux statuts ont été acceptés par le Comité et les sociétaires présents.

Les livres des recettes et dépenses pour 1904 ont été signés.

On a accepté la continuation de la propagande pour mettre encore plus en lumière notre Société.

Lu et approuvé.

Ont signé:

Le Bureau:

GIRAUDET, *Président*. TEULIÈRE, *Vice-Président*.

NOËL, *Secrétaire*. LETOURNEL, *Trésorier*.

LAURENCE, *Secrétaire-adjoint*.

Encyclopédie de la Danse, Tome III

PAR E. GIRAUDET

Aux Amis de la Danse aux Professeurs de Danse aux Élèves et Danseurs.

Vous trouverez à la suite de cette lettre un sommaire résumant un travail que j'ai à vous présenter.

Ce travail marque 25 années de labeur et de patientes recherches.

Je vous demanderais donc quelques minutes de vos précieux instants pour me lire.

Je vais vous dire tout de suite que je sais tout et connais tous les professeurs de danse du monde, ainsi que les créations, éditions et œuvres qu'ils ont produites, ce sont ces notes biographiques de chacun qui forment le fond de mes plus précieux documents, auxquels j'ai joint tout ce qui a été écrit sur l'art qui nous occupe, ainsi que le protocole, vous aurez une idée générale du **JOURNAL de la DANSE**.

Bulletin de l'Académie Internationale des Auteurs, Maîtres et Professeurs de Danse, tenue et maintien dont le siège est chez **M. Eugène GIRAUDET Président**
39 Boulevard de Strasbourg. Paris

Je vais faire paraître dans ce journal de 32 pages, le *Dictionnaire des dictionnaires de la danse*, encyclopédie chorégraphique, englobant tout ce qui a existé et tout ce qui existe sur la danse et le bon ton dans toutes les classes sociales.

Cette encyclopédie formera 15 volumes différents. (Voir plus loin le sommaire des 15 sujets.)

Chaque volume ne traitera qu'un seul sujet et occupera plusieurs numéros.

Tous seront classés mathématiquement par lettre alphabétique, comme les dictionnaires.

J'espère que cet ouvrage sera digne d'attirer votre

attention, car sans flatterie je le crois le nec plus ultra de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour sur la danse et la bienséance. Malgré la montagne de documents que j'ai collectionnés depuis 25 ans, je ne crois pas que l'on puisse trouver des oublis ou des erreurs; néanmoins je prendrai note des observations qui me seront signalées.

Ce bulletin paraîtra tous les mois, soit 12 numéros de 25 pages (ou 6 numéros de 50 pages tous les 2 mois) par année.

Voici le prix unique de l'abonnement pour tous:

1^{re} série: 12 numéros de 25 pages: 10 francs, soit: 12 numéros de 25 pages ou 6 de 50 que chaque abonné recevra franco chaque année.

Les membres de l'Académie Internationale des auteurs maîtres et professeurs de danse qui prendront un abonnement au journal, recevront en plus des 12 numéros de l'abonnement, quatre suppléments qui seront adjoints à ces numéros concernant et réservés spécialement pour les sociétaires, comme il est dit à l'art. 5 des statuts. Les sociétaires qui ne prendront pas d'abonnement au journal recevront simplement ces 4 suppléments. C'est à vous, amis de la danse, de me répondre si vous croyez devoir souscrire un abonnement au journal de la danse pour une série de 12 numéros. Chaque numéro ou les numéros supplémentaires que l'on pourrait avoir besoin seront vendus 1 franc l'exemplaire.

J'annonce en toute franchise aux professeurs qu'ils ne regretteront pas le prix de cet ouvrage qui est évalué à vingt fois plus cher que le prix, rien que leurs œuvres et leur biographie qui y sont insérés les rembourseront au delà du prix qu'ils auront payé.

Je commence par vous dire que le tirage n'étant que pour les abonnés, cela ne peut avoir un but commercial, j'ai confiance en votre jugement qui sera le meilleur garant de ce que j'avance. Cet ouvrage classe par ordre les articles utiles au maître et à ses élèves dans toutes les phases des leçons de danse et de bon ton;

c'est donc un service que je crois rendre aux camarades et amis de la danse, en leur présentant le fruit de mon labeur.

Je n'ai pas la prétention de donner des leçons à mes collègues de la danse, j'offre un travail de patientes recherches à ceux qui me comprendront bien et qui, j'ose le croire, me complimenteront en m'encourageant. Je ne me pose pas non plus au pinacle de la chorégraphie, je me contente de travailler avec l'espoir de bien servir ma profession, de même que j'admire les amis et même les ennemis qui cherchent par tous les moyens à rehausser notre muse qu'est « Terpsichore ».

Cet ouvrage qui sera pour moi le tome III de mes œuvres, que j'avais fait pour moi seul comme résumé de mes études sur la danse, et des leçons que je donne à mes élèves et à mes confrères, qui ont bien voulu se confier à moi, était réservé à la bibliothèque de l'Opéra. Il condense tous mes ouvrages, ainsi que mes tomes I et II, et ne devait pas être édité, mais comme plusieurs amis de la danse, collègues et élèves, m'en demandent la publication, j'ai changé de décision, et j'ai pensé en faire profiter tous ceux qui croiront à son utilité et au désintéressement sincère de mon idée.

Cet ouvrage qui va paraître dans le journal de la danse embrasse tout ce que doivent savoir les danseurs et les professeurs qui veulent enseigner sans crainte de surprises.

Je classe la marche à suivre des leçons, avec explications, et je mets à chaque chose des numéros pour les professeurs et les élèves.

Cette filière se développe avec précision, à la grande satisfaction du lecteur.

L'ouvrage étant inédit ne sera pas mis en vente dans le public, seuls les abonnés au journal le posséderont.

Il sera bon de le conserver précieusement, car beaucoup de secrets professionnels sont divulgués dans les 325 numéros des leçons professionnelles à recevoir et celles à donner aux élèves.

Les professeurs, les élèves-professeurs et les amis de la danse qui s'intéressent à ces leçons et qui ne voudraient pas se donner la peine d'étudier les 325 sujets différents que comprennent ces leçons, me trouveront toujours prêt à les leur apprendre en une vingtaine de séances d'une heure, avec mes deux adjointes.

Ceux qui m'auront bien compris et qui seraient désireux d'avoir une série des 12 premiers numéros de ce journal, *devront dès maintenant m'en faire la demande*. Le travail est prêt, et ne sera tiré que juste le nombre d'exemplaires commandés, c'est donc vous, les amis de la danse, qui me dicterez le nombre du tirage du journal de la danse que je dois faire.

A vos ordres

E. GIRAUDET.

Nous comptons à ce jour 453 demandes officielles.

Voici maintenant le sommaire du travail qui va paraître dans ce *journal*, soit 15 volumes différents de plusieurs bulletins chacun que comprendra l'ouvrage complet.

1° Les danses de salon, bals mondains, bals de sociétés, écoles, arrondissements avec toutes les danses classiques et de fantaisie, anciennes et nouvelles, à travers le monde, l'histoire et dans chaque classe sociale, soit: 2.025 danses et 548 dessins.

2° 750 pas chorégraphiques pour le théâtre, concert, gignes, cake-walk, les Clodoches et le Cancan.

3° 3.500 figures de cotillon.

4° 325 numéros et sujets différents sur les leçons professionnelles à donner ou à recevoir et pour tous les futurs professeurs.

5° 10 leçons à donner aux élèves des deux sexes et de tout âge, la marche que doit suivre le professeur avec ses élèves du début à la perfection.

6° La chorégraphie au théâtre avec dessins.

7° La danse dans les concerts et casinos.

8° Les danses étrangères.

9° La danse dans les sociétés lyriques, dansantes et chorégraphiques.

10° Les danses de province, campagne et bals publics.

11° 50 danses militaires, telles que, pas d'avant-deux, pas d'été, gavotte anglaise, ballet cosaque, pas grec, ballet chinois et des filles de marbre, arlequine, matelote, pas turc, cosaque russe, fricassée, gigue paysanne, polichinelle, sabotière, sauterelle, etc.

12° 100 exercices préparatoires pour assouplir les élèves et les mettre à même d'apprendre vite à danser gracieusement, joindre la gymnastique-danse, laquelle permet à tout le monde, rebelles, vieux ou jeunes, raides ou forts, lourds ou maladroits, d'apprendre à danser. Elle donne de la tenue, de l'élégance, elle corrige les défauts de ceux qui n'ont pas été favorisés par la nature, les tics, et garantit un parfait succès à qui que ce soit.

13° 1.500 articles différents sur les devoirs dans le monde, les usages et coutumes, la tenue, le maintien et le protocole que doivent savoir les enfants et les grandes personnes dans toutes les circonstances de la vie, de la naissance à la disparition.

14° Un annuaire biographique de 5.000 auteurs et professeurs de danse, avec leurs titres, leurs créations et ouvrages édités, tout y est classé par Etat et département pour la France.

15° et fin. Une liste de 7.000 articles de tous les journaux du monde qui ont écrit des articles sur la danse, le nom du journal, l'adresse et la date y figurent pour se les procurer, une note de quelques lignes indique ce qui est dit dans chaque article.

On y trouve également: la Statistique de tous les Bals de Paris, de tous genres, de l'Élysée présidentiel aux bals musettes.

Les sociétés des professeurs de danse dans tous les pays.

Les journaux de danse étrangers.

Les Académies chorégraphiques nationales et internationales.

Le Conservatoire et son règlement.

Le règlement du cours de danse Giraudet.
Les Sociétés des artistes avec leurs statuts.
Les bals de l'année donnés par toutes les classes sociales.
Les salles de bals de Paris où l'on danse, par noms de rue et par établissements.

Les noms et adresses de toutes les Associations de danse et lyriques de Paris.

Tous les Casinos balnéaires ; la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de musique ; leurs droits et les nôtres.

Pour terminer, je vous informe que l'album de votre serviteur comporte à ce jour 20.000 gravures, eaux-fortes et dessins sur les danses et ballets chez tous les peuples, qu'il met gracieusement à votre disposition, si toutefois vous désirez le consulter pour prendre des positions, notes, clichés, etc.

Voici comment seront écrites toutes les théories dans mon encyclopédie.

1° Sa théorie complète, avec dessins pour les danses à la mode.

Le numéro du Métronome.

2° La mesure sur laquelle on la danse, le chemin parcouru pour chaque pas et danse, les mouvements de pieds, la durée de la danse.

3° Les noms des auteurs de la théorie.

4° Les noms des compositeurs de la musique.

5° Les noms et adresse de l'éditeur.

6° L'année de l'édition.

7° Le prix de chaque morceau.

8° L'histoire et l'origine des danses les plus intéressantes.

9° Les danses classiques et de fantaisie actuelles auront leurs dessins.

10° Suivront les notes, impressions et observations sur chacune d'elles.

Si vous jugez ce travail digne d'intérêt, je me ferais un devoir de vous servir et d'écouter vos observations.

N.-B. — Les danses nouvelles ou les sujets nouveaux qui paraîtraient après le 1^{er} mai 1905, sur la danse et les belles manières, œuvre des abonnés au journal, seront insérées dans le bulletin.

Prière de les faire parvenir à M. Giraudet.



Eugène GIRAUDET

Ce Journal de la Danse et du bon ton est la propriété exclusive de M. E. GIRAUDET qui en prend tous les frais à sa charge pour y faire paraître le tome III de son Encyclopédie de la Danse.

L'Académie Internationale des Maîtres de danse y fera insérer 4 Bulletins supplémentaires par an au prix de 3 fr. la page.

P.-S. — Abonnement au journal de la danse, 1^{re} série de 12 numéros, 10 francs, en chèque, mandat ou bon de poste, à M. Giraudet Eugène, 39, boulevard de Strasbourg, Paris.

STATISTIQUE DES DANSES

par E. GIRAUDET

d'après le livre de M. Louis BRUN, Consul à Lausanne.

Ce travail a été présenté par M. Giraudet au Congrès, de Londres et accepté par tous les Congressistes au nombre de 225 représentant les sociétés chorégraphiques reconnues dans chaque état.

LA VALSE à 3 temps

Classique en tournant à droite, acceptée par tous les pays, aux Congrès de la Danse et de la Musique.

La mesure est à trois temps. Le numéro du Métro-
nome est 168 à un battement par noire. Le pas de valse
complet comprend: 2 mesures ou 6 noires, pendant les-
quelles on parcourt un chemin de 1 m. 25. La durée
est de 2 secondes pour les 6 mouvements de pieds.

C'est donc: 28 tours, 56 mesures ou demi-tours,
28 pas complets et 168 noires, temps ou mouvements
de pieds que l'on fait par minute.

La durée d'une valse étant de 5 minutes, c'est donc
280 mesures, 840 noires ou mouvements de pieds,
140 tours ou pas, 175 mètres de parcours qu'exécutent
les danseurs.

LE VRAI BOSTON AMÉRICAIN (actuel)

Est à trois temps.

Le numéro du Métro-
nome est 132 à un battement par
noire de musique.

Le pas de boston complet comprend: 1 mesure (ou
3 noires) pour 3 mouvements de pieds. Le chemin
parcouru est de 0 m. 70.

C'est donc: 132 noires ou mouvements de pieds par
minute, 44 mesures. Si on le tourne, c'est: 22 tours,
ou 44 demi-tours que l'on fait.

Comme il se fait en avant, en arrière, en alternant
avec des tours et des demi-tours, c'est un chemin
de 30 m. 80 que l'on fait par minute, en évoluant en
tous sens.

La durée d'un boston étant de 6 minutes, l'on fait:
264 pas de boston, 264 mesures, 792 temps ou mou-
vements de pieds, pour: 184 mètres de chemin.

LA POLKA

Mesure à 2/4. Numéro 100 du Métro-
nome, à un
battement par noire.

Le pas de polka comprend: 1 mesure, 2 noires ou
4 croches ou 4 mouvements de pieds, dont le chemin
est de 0 m. 90.

C'est donc: 50 pas, 50 mesures, 100 noires, 25 tours,
200 mouvements de pieds et 45 mètres que l'on fait
par minute.

La durée de la polka étant de 4 minutes, c'est:
100 tours, 200 pas, 200 demi-tours, 200 mesures,
400 noires, 800 croches ou mouvements de pieds,
180 mètres de chemin.

LA MAZURKA ou Polka-Mazurka

Mesure à 3/4.

Un pas de polka mazurka comprend: 2 mesures,
6 noires ou 6 mouvements de pieds pour un demi-tour,
et un chemin de 1 m. 35.

Le numéro est 138 du Métro-
nome à un battement
par noire.

C'est 23 pas, 23 demi-tours, 46 mesures, 138 temps
ou mouvements de pied, pour 31 m. 05 de chemin par
minute, soit: en 3 minutes, temps que dure cette danse,
69 pas de polka mazurka, 69 demi-tours, 34 tours 1/2,
138 mesures, 414 temps ou mouvements de pieds,
93 m. 15 de chemin.

SCOTTISCH (Polka-Valsée)

Mesure à 4 temps.

Un pas complet comporte 4 mesures, 16 noires au
temps, soit: 4 m. 30 de parcours et 3 tours, soit
1 tour pour les 2 pas de polka et 2 tours pour les 2 pas

de valse, pour 20 mouvements de pieds

Numéro 69 du Métronome à un battement par blanche soit pour 1 minute, 128 noires, 32 mesures, 48 demi-tours, 8 pas de scottisch, 34 m. 40 de chemin, et 24 tours.

En 4 minutes que dure cette danse, on fait: 32 pas, 96 tours, 128 mesures, 256 blanches, et un chemin de 137 m. 60.

VALSE LENTE

mêmes données que le Boston Américain

LE PAS DE QUATRE

Mesure à 4 temps.

Numéro 96 du métronome à un battement par noire.

Durée: 3 minutes, pour 96 mesures, soit: 24 pas de quatre complets de 4 mesures qui donnent: 24 tours pour la dame, 384 temps ou mouvements de pieds et un chemin de 576 mètres.

Un pas de quatre complet comprend: 4 mesures en 10 secondes, pour un chemin de 6 mètres, soit: 4 m. 50 pour les 2 premières mesures, 1 m. 50 pour les 2 suivantes, pour la pirouette et le salut.

LA VALSE VIENNOISE à 3 temps

Numéro 162 du Métronome à un battement par noire. La durée est de: 4 minutes.

On danse: 264 mesures pour 33 pas de Viennoise de 8 mesures.

On fait: 66 tours à grande évolution qui représentent 792 temps ou mouvements de pieds. Le chemin parcouru est de: 231 mètres.

QUADRILLE AMÉRICAIN

Mesure $2/4$ et $6/8$.

Numéro 96 du métronome à un battement par noire.

Durée: 12 minutes pour 368 mesures comprenant 736 pas marchés, galop ou mouvements de pieds, et produisant un chemin de: 590 mètres et 50 saluts et révérences exécutés par les danseurs et danseuses.

LES LANCIERS

Mesure à $2/4$ et $6/8$.

Numéro 88 du Métronome à un battement par noire.

Durée: 15 minutes qui donnent 544 mesures, 1088 pas ou mouvements de pieds pour: 816 mètres de parcours et 148 saluts et révérences.

Il est donc facile de constater, en se rapportant aux chiffres ci-dessus, pour savoir le nombre de kilomètres parcourus et mouvements de pieds faits pendant une nuit de bal.

Inutilité de l'Unification des Danses

Pas d'unification des danses. Plus nous aurons des programmes et des danses variés, plus les élèves aimeront la danse et en parleront. Avec ce système, les anciens élèves et les bons danseurs auront toujours à apprendre, et seront obligés de suivre les cours pour rester au courant des danses à la mode.

Avec les danses classiques seules et uniformes dans tous les cours, c'est la désertion des cours et l'anéantissement de la danse. Prenons comme exemple les couturières et les modistes qui ne varieraient jamais leurs modes: ce serait la faillite à brève échéance. Je

crois que nous aurons plus d'avantages à ne pas unifier la danse, mais au contraire en créant des fantaisies le plus possible.

Pourquoi ceux qui préconisent l'idée d'unification font-ils eux-mêmes des créations nouvelles et des fantaisies sur le classique. Ceci est en désaccord avec leurs propres projets.

Pourquoi défendre aux autres ce que vous faites vous-mêmes ?



Congrès International des Maîtres de Danse

LONDRES, Janvier 1905

Délégué français, E. Giraudet, Président de l'Académie Internationale des auteurs, maîtres et professeurs de danse, tenue et maintien.

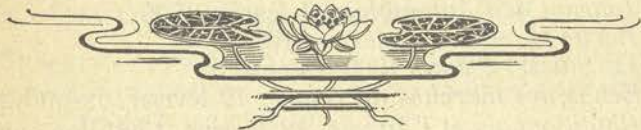
Comme à Londres, les congrès de Munich, Bielefeld, Paris, Berlin et Lynn Mass, où notre président était délégué français ont déjà classé la danse et notre Société au premier rang du monde.

Nous donnons ci-dessous la liste des journaux qui ont publié le compte rendu en tout ou partie des trois séances et la statistique des danses, pas, mouvements de pieds, chemin parcouru, temps, mesures, numéro du Métronome, tours, saluts et révérences pendant les bals des Ecoles Centrale, Saint-Cyr et Polytechnique, par M. E. Giraudet, d'après le livre de M. Louis Brun, de Lausanne, Suisse.

Le Temps, 10 février 1905. — Congrès inséré dans *le Petit Temps* portant la date du 9 février 1905.

- Le Petit Journal*, 2 février 1905.
- Echo de Paris*, 30 janvier 1905.
- Intransigeant*, 28 janvier 1905.
- L'Auto*, 7 février 1905.
- Patrie*, 7 février 1905.
- République Française*, 1^{er} février 1905.
- Paris-Sport*, 31 janvier 1905.
- Lanterne*, 28 janvier 1905.
- Le Siècle*, 28 janvier 1905.
- Le Rappel*, 28 janvier 1905.
- La Liberté*, 25 février 1905.
- La Nature*, 25 février 1905.
- Travail National*, 19 février 1905.
- Gil-Blas*, 19 février 1905.
- Le Charivari*, 5 et 22 février 1905.
- Gaulois*, 18 février 1905.
- Le Siècle*, 21 février 1905.
- Journal des Débats*, 13 février 1905.
- Evénement*, 13 et 22 février 1905.
- Journal de l'Automobile*, 4 février 1905.
- Revue Mondiale*, 25 février 1905.
- La Suisse*, 2 mars 1905. Genève.
- Echos des marchés du centre*, 12 février. Issoudun
- Châtillonnais et l'Auxois*, 12 février. Châtillon-sur-Seine.
- Chronique de Saint-Jean-d'Angely*, 12 février 1905. Saint-Jean-d'Angely.
- Réveil d'Etampes*, 18 février. Etampes.
- Courrier de la Rochelle*, 16 février. La Rochelle.
- Soleil*, 5 février. Paris.
- Croix du Nord*, février 1905. Lille.
- Gironde*, 3 février 1905. Bordeaux.
- Croix (la)*, 2 février 1905. Paris.
- Courrier du Havre*, 22 février. Le Havre.
- Stamboul*, 16 février. Constantinople (Turquie).
- Levant Herald*, 14 février. Constantinople
- Mémorial d'Amiens*, 22 février. Amiens. (Somme).
- Union Républicaine*, 2 février. Dreux.
- Bavard de Marseille*, 11 février. Marseille.

Chronique mondaine, 11 février. Nîmes.
Soir (le), 12 février. Bruxelles.
Meuse (la), 11 février. Liège.
France (la), 28 janvier.
Républicain, 6 février. Orléans (Loiret).
Roumanie, 4 février. Bucharest.
Valenciennois, 3 février. Valenciennes.
Actualité, 12 février. Paris.
Rapide de Toulouse, 5 février.
Flandre libérale, 10 février. Gand.
Echos du Nord, 18 février.
Soleil du Midi, 20 février. Marseille.
Télégramme de Toulouse, 13 et 18 février.
Tribune de l'Aube, 20 février. Troyes.
Croix du Havre, 29 février. Havre.
Phare du Nord, 27 février. Dunkerque.
Diario de Barcelone, 28 février. Espagne.
Gazette du Midi, 21 février. Marseille.
XX^e siècle de Bruxelles, 19 mars 1905.



ANNUAIRE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE

des Auteurs et Professeurs de Danse

- 1 Président-Directeur: Eugène GIRAUDET, auteur et professeur de danse, 39, boulevard de Strasbourg, Paris.
- 2 Vice-Président: TEULIERE, professeur de danse et gymnastique, 47 ter, rue d'Orsel, Paris.
- 3 Secrétaire: NOEL, professeur de danse, 2, rue Jean de Beauvais, Paris.
- 4 Secrétaire-adjoint: LETOURNEL fils Emile, 3, place Saint-Martin, Angers (Maine-et-Loire).
- 5 Trésorier: BLANCHARD, Vincennes.

- 6 Mme GIRAUDET, Paris.
- 7 M. COTIS, Bernay (Eure).
- 8 M. DELVALLEE, Reims (Marne).
- 9 M. ALMOND Thomas, Angleterre.
- 10 M. BROW Alfred, Angleterre.
- 11 M. ZUBICUETA, Chili.
- 12 M. VIOLET, Saint-Quentin (Aisne).
- 13 M. DUMANS, Paris.
- 14 M. LETOURNEL père, Angers (Maine-et-Loire).
- 15 M. ROBERTSON, Angleterre.
- 16 M. SCHIANO, Nice (Alpes-Maritimes).
- 17 M. LINK, père, Autriche.
- 18 M. LINK, fils, Autriche.
- 19 M. BRUN Louis, Lausanne (Suisse).
- 20 Mlle BRUN Louise, Suisse.
- 21 M. DUVANEL, Suisse.
- 22 Mme CAPROTTI Italie.
- 24 POLAK, père, Hollande.
- 23 UPTON, Etats-Unis.
- 25 POLAK, fi's, Hollande.
- 26 DEBRIERE-HESTEAU, Amiens (Somme).
- 27 CHOLATTCHOFF, Odessa (Russie).
- 28 MEYER, Hollande.
- 29 KOOPMANN, Hollande.
- 30 LOUIS, Saint-Dié (Vosges).
- 31 HOURY, Le Caire.
- 32 HOLST, République Argentine.
- 33 LAGUS, Pau (Basses-Pyrénées).
- 34 WEYNE, Hollande.
- 35 MORIO FERRAL, République Argentine.
- 36 VOSCONCELLOS, Brésil.
- 37 ZEFERINO, Brésil.
- 38 WIECK, Allemagne.
- 39 KNOLL, Allemagne.
- 40 ZACHARIEVITCH, Russie.
- 41 PETRONITCH, Russie.
- 42 RAMIREZ, Chili.
- 43 VAN DER HAAGEN, Hollande.
- 44 EWEN, Angleterre.

- 45 ROUILLY, Suisse.
46 SCHEWENKER, Allemagne.
47 MAZOYER, Paris.
48 UMECK, Autriche.
49 RICHEME, Suisse.
50 LAURENCE, Paris.
51 STAMBOULI, Russie.
52 JACQUET, Villefranche (Rhône).
53 NOWOLECKI, Russie.
54 H. d'HAAS, Transwaal.
55 SCHEIBLER Fritz, Suisse.
56 GODFRIN, Allemagne.
57 STIECKLE, Etats-Unis.
58 STEVENSON, Angleterre.
59 SALVADOR Carlos, Brésil.
60 KOOPMAN, Hollande.
61 CORDIER, Paris.
62 BOLZE, Lyon (Rhône).
63 BARANOFSKI, Russie.
64 BAUER, Chambéry (Savoie).
65 MEYER, Hollande.
66 PLANCHENAULT, Angers (Maine-et-Loire).
Suivent: 200 correspondants.
-

NOTA :

Dans le deuxième Numéro du journal de la Danse qui paraîtra au mois de Mai, M. GIRAUDET traitera des 325 numéros des leçons professionnelles à donner et à recevoir.